



**Fiche de données de sécurité
selon le Système Général Harmonisé**

Date d'impression : 18.03.2022

Numéro de version 11

Révision: 17.03.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **1.1. Identificateur de produit**

· **Nom du produit: KLEIBERIT 569.0**

· **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange ou utilisations déconseillées**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Colle / Adhésif

· **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

KLEBCHEMIE
M.G.Becker GmbH & Co. KG
Max-Becker-Str. 4
D - 76356 Weingarten / Baden
Allemagne

KLEIBERIT
Chimie S.a.r.l.
200, rue de Paris
F - 67116 Reichstett
France

· **Service chargé des renseignements:**

Téléphone: +49 7244 62 0
FAX: +49 7244 700 0
Email: hse@kleiberit.com

Téléphone: +49 7244 62 152
FAX: +49 7244 700 152

· **1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

+45 8988 2286 France (français, anglais)

+44 1235 239670 Numéro régional européen (langues européennes)

+44 1235 239670

Numéro régional européen (langues européennes)

+44 1235 239671

Numéro régional du Moyen-Orient/Afrique (langues du Moyen-Orient/africaines)

+1 215 207 0061

Numéro régional des Amériques (anglais, espagnol, portugais)

+65 3158 1412

Numéro régional Asie-Pacifique (anglais, bahasa, malais, hindi, japonais, coréen, mandarin, tagalog)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 - GHS/CLP**

Acute Tox. 5 H333 Peut être nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irritation 2A H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon le Système Général Harmonisé

Date d'impression : 18.03.2022

Numéro de version 11

Révision: 17.03.2022

Nom du produit: **KLEIBERIT 569.0**

(suite de la page 1)

- 2.2. Éléments d'étiquetage
- Pictogrammes de danger



GHS07 GHS08

- Mention d'avertissement Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2,4'-diisocyanate de diphénylméthane
4,4'-diisocyanate de diphénylméthane
2,2'-diisocyanate de diphénylméthane

- Mentions de danger

H333 Peut être nocif par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

- Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

- 2.3. Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges

- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- Composants dangereux:

N° d'enregistrement	Identification / Classification GHS-CLP	%
5873-54-1	2,4'-diisocyanate de diphénylméthane Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335; Acute Tox. 5, H303 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0.1 % STOT SE 3; C ≥ 5 %	< 20%
101-68-8	4,4'-diisocyanate de diphénylméthane Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335; Acute Tox. 5, H303 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0.1 % STOT SE 3; C ≥ 5 %	< 15%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon le Système Général Harmonisé

Date d'impression : 18.03.2022

Numéro de version 11

Révision: 17.03.2022

Nom du produit: KLEIBERIT 569.0

(suite de la page 2)

2536-05-2 2,2'-diisocyanate de diphenylméthane

< 1%

Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335; Acute Tox. 5, H303

Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 %

Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 %

Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0.1 %

STOT SE 3; C ≥ 5 %

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1. Description des premiers secours

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· **Après contact avec la peau:**

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.

· 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Troubles asthmatiques

Manifestations allergiques

· 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1. Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Isocyanates

Oxyde d'azote (NO_x)

piste: Cyanure d'hydrogène (HCN)

· 5.3. Conseils aux pompiers

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

· 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.

· 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, gravier, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon le Système Général Harmonisé

Date d'impression : 18.03.2022

Numéro de version 11

Révision: 17.03.2022

Nom du produit: KLEIBERIT 569.0

(suite de la page 3)

· 6.4. Référence à d'autres rubriques

- Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
- Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
- Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Formation et sensibilisation adaptée et régulière des employés.
- Manipuler la substance dans le système fermé si possible.
- Encapsulage ou aspiration nécessaires.
- Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé. pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure
- Éviter le contact avec la peau et l'inhalation des aérosols/vapeurs de la préparation.
- fibérisation : en cabine ventilée avec courant d'air laminaire
- Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- N'employer que dans des secteurs bien aérés.
- En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- en cas d'hypersensibilité des voies respiratoires et de la peau (asthme, bronchite chronique, problèmes cutanés chroniques) il est déconseillé de manipuler le produit.
- en complément pour les utilisations professionnelles avec contact multiplié et/ou important limiter la durée d'exposition à 4 heures

· 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Conserver le récipient bien fermé.
- **Indications concernant le stockage commun:** Respecter les réglementations nationales.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
- **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1. Paramètres de contrôle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.2. Contrôles de l'exposition

- limiter la durée d'exposition à:
8 heures
- en complément pour les utilisations professionnelles avec contact multiplié et/ou important limiter la durée d'exposition à 4 heures

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène: Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

· Protection respiratoire:

- Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante:
- Filter ABEK (DIN EN 14 387)
- En application de pulvérisation de protection respiratoire doit être porté.

· Protection des mains: Gants de protection

· Matériau des gants A Caoutchouc nitrile - NBR: AlphaTec® (couche noyée non applicable)

· Protection des yeux: Lunettes de protection

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

(suite page 5)

UNF

Fiche de données de sécurité selon le Système Général Harmonisé

Date d'impression : 18.03.2022

Numéro de version 11

Révision: 17.03.2022

Nom du produit: KLEIBERIT 569.0

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme: Très visqueuse

Couleur: Crème

· Odeur: Légère

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: >200 °C

· Point d'éclair: Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Température d'inflammation: >200 °C

· Température de décomposition: >140 °C

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé.

Supérieure: Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 0 hPa

· Densité à 20 °C: ca. 1.05 g/cm³

· Densité relative: Non déterminé.

· Densité de vapeur: Non déterminé.

· Vitesse d'évaporation: Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique à 20 °C: ca. 400.000 mPas

Cinématique: Non déterminé.

· 9.2. Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1. Réactivité

voir l'article 10.3

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2. Stabilité chimique Stable lorsque conservé et utilisé correctement.

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3. Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

· 10.4. Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5. Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6. Produits de décomposition dangereux: Isocyanates

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon le Système Général Harmonisé

Date d'impression : 18.03.2022

Numéro de version 11

Révision: 17.03.2022

Nom du produit: **KLEIBERIT 569.0**

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Peut être nocif par inhalation.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

5873-54-1 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Oral LD₅₀ >2,000 mg/kg (rat) (84/449/EWG, B.1)

Dermique LD₅₀ >9,400 mg/kg (lapin) (OECD 402)

Inhalatoire LC₅₀ /4 h 11 mg/l (Ratte) (Calculation (ATE))

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Oral LD₅₀ >2,000 mg/kg (rat) (84/449/EWG, B.1)

Dermique LD₅₀ >9,400 mg/kg (lapin) (OECD 402)

Inhalatoire LC₅₀ /4 h 11 mg/l (x00) (Calculation (ATE))

2536-05-2 2,2'-diisocyanate de diphenylméthane

Oral LD₅₀ >2,000 mg/kg (rat)

Dermique LD₅₀ >9,400 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC₅₀ /4 h 11 mg/l (Ratte) (Calculation (ATE))

Remarque:

diisocyanate de diphenylméthane:

L'atmosphère d'essai créée lors de l'étude sur des animaux n'est pas représentative des environnements de travail, du mode de commercialisation de la substance et du mode d'utilisation auquel on peut s'attendre raisonnablement pour la substance. Par conséquent, les résultats de l'essai ne peuvent pas être appliqués directement à des fins d'évaluation des dangers. Sur la base de l'opinion d'experts et du poids des éléments de preuve, une classification modifiée pour toxicité aiguë par inhalation est justifiée.

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Indications toxicologiques complémentaires:

Toxicité par administration répétée

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

UNF

Fiche de données de sécurité selon le Système Général Harmonisé

Date d'impression : 18.03.2022

Numéro de version 11

Révision: 17.03.2022

Nom du produit: KLEIBERIT 569.0

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1. Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**

5873-54-1 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane

LC₅₀ >1,000 mg / l / 96h (Zebrabärbling - Danio rerio)

EC₅₀ >1,000 mg / l / 24h (daphnia)

IC₅₀ >1,640 mg / l / 72h (Grünalge - Chlorophyceae)

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

LC₅₀ >1,000 mg / l / 96h (poisson)

EC₅₀ >1,000 mg / l / 24h (daphnia)

IC₅₀ >1,640 mg / l / 72h (algue)

2536-05-2 2,2'-diisocyanate de diphenylméthane

LC₅₀ >1,000 mg / l / 96h (poisson)

EC₅₀ >1,000 mg / l / 24h (daphnia)

EC₅₀ >1,640 mg / l / 72h (Grünalge - Chlorophyceae)

- **12.2. Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3. Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4. Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6. Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1. Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Recommandation:**
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1. Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**
- **Classe** néant
- **14.4. Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5. Dangers pour l'environnement:** Non applicable.
- **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.

(suite page 8)

UNF

Fiche de données de sécurité selon le Système Général Harmonisé

Date d'impression : 18.03.2022

Numéro de version 11

Révision: 17.03.2022

Nom du produit: KLEIBERIT 569.0

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Faire attention à Pos no 2 - Identification des dangers
- **AGW/MAK (Workplace Exposure Limit) - Germany:**

Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail: Seulement pour application professionnel**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction:** Réservé aux utilisateurs professionnels.
- **(UE) VOC - Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles (COV)**
- **VOC - 2010/75/EU [g/L]:** <16.0 g/l
- **VOC - 2010/75/EU [%]:** <1.50 %
- **15.2. Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H303 Peut être nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Service établissant la fiche technique:** Sécurité & Environnement
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 5: Toxicité aiguë – Catégorie 5
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Eye Irritation 2A: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2A
Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2